

## AIDER LES JEUNES QUI DECLARENT POUR LA PREMIERE FOIS

### LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DANS LEUR PREMIERE DEMARCHE DE CIVISME FISCAL EST RECONDUIT

Début mai, comme chaque année depuis désormais trois ans, l'administration fiscale adressera un courrier personnalisé à environ 600 000 personnes âgées de 22 à 26 ans qui étaient, l'année précédente, rattachées au foyer fiscal de leurs parents.

Certaines d'entre elles vont, en effet, être amenées à souscrire une déclaration de revenus pour la première fois.

Cette lettre les aidera dans leur première démarche fiscale en leur proposant une offre de service en ligne sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) qui leur permettra :

- d'effectuer une simulation du calcul de l'impôt ;
- de comparer les effets de l'imposition personnelle et du maintien du rattachement (dans la mesure où celui-ci est encore possible) ;
- d'obtenir des imprimés ;
- de déclarer leurs revenus ;
- de consulter la documentation fiscale ;
- de poser des questions par courriel avec l'assurance d'une réponse dans les 48 h.

Afin de faciliter la déclaration en ligne, chaque destinataire de cette lettre se verra attribuer un numéro de télédéclarant qui figurera avec son numéro fiscal sur le courrier.

En cas de déclaration sur papier, pour une meilleure qualité de service, il est conseillé d'utiliser l'étiquette autocollante fournie avec le courrier.